

Commune de Rochefort - Législature 2020-2024

Procès-verbal nº 4

Séance du jeudi 12 mai 2022 à 20 heures tenue en salle Cotencher, à Rochefort

Président : M. Jean-Luc Naguel (Les Verts)

Ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2021
- 3. Nomination d'un(e) délégué(e) au sein du Conseil intercommunal du Cercle scolaire de Cescole en remplacement de Madame Nathalie Fahrni, démissionnaire
- 4. Nomination d'un(e) membre au sein de la Commission Mobilité de Rochefort (CoMob) en remplacement de Monsieur Guillaume de Tribolet, démissionnaire
- 5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit inhérente à l'extension du réseau de chauffage à distance au bois de Rochefort (CAD) aux immeubles sis route de Bourgogne 1, route de Bourgogne 4 et Place du Collège 1-3-5
- 6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit inhérente à l'acquisition de cinq bien-fonds propriété de la Confédération suisse
- 7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit inhérente à l'engagement de la deuxième étape de la révision du Plan d'aménagement local (PAL)
- 8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit inhérente à la réalisation de diverses études spécifiques dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL)
- 9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la formalisation de la clé de répartition des taxes d'équipement perçues
- 10. Communications du Conseil communal
- 11. Questions et interpellations
- 12. Divers

Le président ouvre la séance en saluant chaque élu. Il passe la parole au secrétaire pour l'appel.



1. Appel

19 conseillers (sur 23) généraux sont présents :

PLR	Les Verts	GER
Aeberhard Cyril Berton Cyril Bottge Francis (vice- président) Burri Philippe De Tribolet Guillaume Frasse Prisca Loda Mary-Pierre Nussbaum Jacques-Roland (scrutateur)	Cheri Véronique Desaules Marc Gretillat Marc-Alexis (scrutateur) Lazeyras Christiane Loda Ferraro Jeanne Naguel Jean-Luc (président) Rilliot Joël	Fahrni Maxime Fahrni Nathalie Jeannin François Regis Nicolas <i>(secrétaire)</i>

<u>Excusé-e-s</u>: Pascal Küffer (PLR), Ludovic Renaud (PLR), Christian Reber (PLR) et Raymond Renfer (Les Verts)

La majorité simple est fixée à 10 voix, la majorité qualifiée des deux-tiers est fixée à 13 voix.

4 conseillers communaux sont présents :

PLR	Les Verts	GER
Perrin Tony Gougler Thierry	Lazeyras Antoine	Beutler François

Excusée: Bavaud Christine (Les Verts)

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité après quelques modifications, avec remerciements à son auteur.

3. <u>Nomination d'un(e) délégué(e) au sein du Conseil intercommunal du Cercle scolaire de Cescole en remplacement de Madame Nathalie Fahrni, démissionnaire</u>

François Jeannin (GER) : Le GER propose Joanna Mayet-Gros en remplacement de Nathalie Fahrni.

Jean-Luc Naguel (président) : aucune autre candidature n'étant présentée, Joanna Mayet-Gros est élue tacitement.

4. <u>Nomination d'un(e) membre au sein de la Commission Mobilité de Rochefort (CoMob) en remplacement de Monsieur Guillaume de Tribolet, démissionnaire</u>

Philippe Burri (PLR) : propose Christian Reber en remplacement de Guillaume de Tribolet, démissionnaire et qui est au passage remercié pour son activité au sein de la CoMob.

Jean-Luc Naguel (président) : aucune autre candidature n'étant présentée, Christian Reber est élu tacitement.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit inhérente à l'extension du réseau de chauffage à distance au bois de Rochefort (CAD) aux immeubles sis route de Bourgogne 1, route de Bourgogne 4 et Place du Collège 1, 3 et 5

Cyril Aeberhard (PLR): Le groupe PLR acceptera le rapport et l'arrêté proposés tout en s'interrogeant sur la capacité de notre installation à absorber ces nouveaux raccordements.

Nathalie Fahrni (GER): Le GER estime que ces extensions sont judicieuses et, par conséquent, il acceptera l'arrêté proposé.

Joël Rilliot (Verts) : Les Verts accepteront le rapport et l'arrêté proposés.

François Beutler (CC) : confirme que le réseau peut encore absorber ces trois extensions, ce d'autant qu'une nouvelle chaudière, plus puissante, est attendue à moyen terme dans le cadre du renforcement et de la mise en conformité de la chaufferie.

Jean-Luc Naguel (président) : passe à la lecture de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

E. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit inhérente à l'acquisition de cinq bien-fonds propriété de la Confédération suisse

François Jeannin (GER) : Le GER acceptera cette acquisition tout en espérant qu'un projet s'y concrétise dans un délai raisonnable.

Jacques-Roland Nussbaum (PLR) : Le PLR s'interroge sur notre responsabilité concernant les ouvrages secondaires inclus dans la transaction (mur de Jogne). Néanmoins, le PLR acceptera ces acquisitions.

Marc-Alexis Gretillat (Verts): Les Verts accepteront le rapport et l'arrêté en l'état.

François Beutler (CC) : remercie le Conseil général pour l'accueil favorable réservé à cette demande et confirme que la responsabilité des murs intégrés à la transaction nous incombe,

ce tout en relevant que le risque de devoir démonter ces infrastructures dans le futur est relativement faible.

Cyril Aeberhard (PLR) : relève une petite incohérence entre le plan de situation mentionnant les biens-fonds à acquérir et l'arrêté soumis au législatif. Après contrôle, un correctif est fait et l'arrêté porte sur l'acquisition des biens-fonds Nos 2149, 509, 510, 511 et 512.

Jean-Luc Naguel (président) : passe à la lecture de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit inhérente à l'engagement de la deuxième étape de la révision du Plan d'aménagement local (PAL)

Marc-Alexis Gretillat (Verts): Le Groupe des Verts souhaite proposer un amendement visant à séparer les coûts de la phase No 2 du projet à la plus-value de CHF 21'500.00 portant sur l'étape No 1. Cette mesure permettrait à diminuer le montant du crédit et de respecter la procédure de gré à gré (marchés publics). Concrètement, l'amendement des Verts porte sur une diminution du crédit sollicité de CHF 20'000.00, équivalente à la compétence financière du Conseil communal, à savoir : CHF 140'000.00 au total. Les Verts soulignent également le travail réalisé par le Conseil communal dans le cadre de ce projet complexe et technique, découlant d'une loi fédérale, qui laisse une marge de manœuvre toute relative à notre Commune.

Philippe Burri (PLR): Le groupe PLR a plusieurs questions à formuler à l'égard de ce projet :

- Y aura-t-il des étapes supplémentaires ? Si oui, en connaissons-nous leur coût ?
- La question des compensations pour des terrains dézonés interpelle le groupe PLR. Quel est le risque que le dédommagement incombe en finalité à la Commune ?

Cyril Berton (PLR) : s'interroge dans le même ordre d'idée dans l'hypothèse où le projet n'était pas concrétisé dans le délai imparti, en cas d'oppositions notamment. Qu'adviendra-til des compensations pour les terrains déclassés ?

Antoine Lazeyras (CC) : la révision du Plan d'aménagement local (PAL) est constituée de trois étapes. Le projet de territoire, abouti, en constituait la première. La deuxième a été chiffrée via la présente demande de crédit. Pour la troisième, il est pour l'heure trop tôt pour en connaître le coût.

Antoine Lazeyras (CC): au niveau des dédommagements financiers aux propriétaires qui verraient leurs terrains déclassés, une commission cantonale est ou sera constituée. A partir de l'adoption du PAL par le Canton, il appartiendra à chaque propriétaire de faire valoir ses droits. La commission statuera ensuite. S'agissant du risque financier pour la Commune, si le délai fixé à février 2024 est respecté, le Canton s'est engagée à prendre 100% des indemnités de déclassement. Au-delà, une autre clé de répartition sera établie. Cette dernière est pour l'heure inconnue.

Philippe Burri et Jacques-Roland Nussbaum (PLR) : s'interrogent en outre sur la qualité du travail de notre mandataire, notamment au vu du dépassement de crédit présenté ce soir et des études complémentaires nécessaires qui auraient dû/pu être prévues initialement.

Antoine Lazeyras (CC): le prestataire actuel a été mandaté suite à un appel d'offres. Pour mémoire, il faut se souvenir qu'un autre prestataire avait œuvré dans le cadre du Plan directeur régional (PDR) et du projet de zone réservée. S'agissant des études complémentaires sollicitées par le Canton (point suivant de l'ordre du jour), celles-ci avaient été identifiées par notre mandataire actuel. Or, l'exécutif pensait pouvoir se soustraire à certaines d'entre elles. Malheureusement, ce n'est pas le cas au vu des exigences cantonales. En ce sens notre prestataire a rempli son mandat, quand bien même il ne nie pas certaines discussions inhérentes à des dépassements en regard de l'offre initiale. Cette question a été réglée avec le bureau en charge du projet et il faut relever qu'une partie de la plus-value découlait de nouvelles exigences cantonales.

Philippe Burri (PLR) : Le PLR souhaite que la Commission communale de révision du Plan d'aménagement local (PAL) soit associée de façon plus marquée à la deuxième étape du projet.

Antoine Lazeyras (CC): Le Conseil communal a l'intention d'impliquer de façon plus marquée ladite Commission dans cette deuxième phase du projet.

Philippe Burri (PLR) : Le groupe PLR souhaite savoir qui rédigera le futur règlement, l'actuel contenant des éléments pour le moins discutables ?

Antoine Lazeyras (CC): Le Conseil communal a l'intention d'impliquer dans cette étape ladite commission, ce en collaboration avec notre mandataire. Il reconnaît que jusqu'alors celle-ci n'a pas été sollicitée suffisamment, les échanges s'étant résumés à des discussions entre le Conseil communal et notre mandataire. Il relève néanmoins que la complexité du dossier et les délais extrêmement serrés n'ont pas permis une démarche consultative idéale.

Francis Bottge (PLR) : souhaite savoir ce qu'il adviendra des propriétaires concernés par des périmètres de plans de quartiers. Ceux-ci doivent-ils entreprendre une quelconque démarche ?

Antoine Lazeyras (CC): la question des plans de quartier est particulière. Les plans de quartiers réalisés à ce jour ne devraient plus exister dans le nouveau Plan d'aménagement local (PAL). Les plans de quartiers sanctionnés mais non réalisés à ce jour demeureront. Les plans de quartiers existant sur lesquels aucun projet n'a été déposé seront supprimés. Cette question spécifique sera réglée par l'aménagiste mandaté.

Marc-Alexis Gretillat (Verts): précise que le futur PAL impliquera qu'aucun bâtiment existant ne sera mis en état de non-conformité. Il admet que la Commission de révision du PAL se réunira prochainement et qu'elle veillera à donner des orientations au mandataire dans le cadre de la deuxième phase du projet.

Jean-Luc Naguel (président) : propose de passer au vote de l'amendement du Groupe des Verts. Celui-ci est accepté et la demande de crédit est ainsi ramenée à CHF 140'000.00.

Jean-Luc Naguel (président) : passe ensuite au vote du nouvel arrêté qui est accepté par 16 voix, contre 1 abstention et une voix contre.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit inhérente à la réalisation de diverses études spécifiques dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL)

Nathalie Fahrni (GER): les membres du GER estiment que les montants en jeu sont exorbitants. Il souhaite s'assurer que les dépenses prévues sont justifiées. Néanmoins, il acceptera la demande de crédit sollicitée.

Philippe Burri (PLR) : Le Groupe PLR acceptera en majorité, sans autre choix, la demande de crédit proposée tout en réitérant ses réserves à l'égard de la justification des coûts de ces différentes études.

Marc Desaules (Verts): Le Groupe des Verts regrette que ces demandes complémentaires arrivent à ce stade. Cela étant, au vu de la situation, il acceptera le rapport et l'arrêté proposés.

Antoine Lazeyras (CC) : le montant sollicité est effectivement élevé. Initialement, le Conseil communal espérait pouvoir échapper à certaines études. Ces dernières résultent des demandes complémentaires du Canton suite au dépôt du projet de territoire.

Marc-Alexis Gretillat (Verts) : précise que les études dont il est question portent sur des études spécifiques qui seront réalisées par d'autres mandataires que celui en charge du PAL.

Philippe Burri (PLR) : La Commission Mobilité de Rochefort (CoMob) sera-t-elle consultée dans le cadre de l'étude mobilité ?

Antoine Lazeyras (CC) : lui répond par l'affirmative. Toutes les commissions seront associées à ces études, ce en fonction de leur mandat respectif.

François Jeannin (GER) : en quoi consiste l'étude nature prévue ?

Antoine Lazeyras (CC) : elle concerne tous les éléments en lien avec la nature. Certaines données existent déjà. Il conviendra de les étoffer.

Cyril Aeberhard (PLR) : le projet QGIS est prévu à minima. Est-il prévu de l'alimenter dans le futur ?

Antoine Lazeyras (CC) : pour l'heure, l'enveloppe financière sollicitée porte uniquement sur ce qui est exigé du Canton. A l'avenir, l'on peut imaginer que nos données soient alimentées.

Mary-Pierre Loda (PLR) : la demande de crédit s'entent-elle TTC ou HT?

Antoine Lazeyras (CC): il s'agit de montants indiqués TTC.

Jean-Luc Naguel (président) : passe ensuite au vote du nouvel arrêté qui est accepté par 17 voix, contre 1 abstention.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la formalisation de la clé de répartition des taxes d'équipement perçues

Marc Desaules (Verts) : Les Verts accepteront l'arrêté proposé.

Francis Bottge (PLR) : Le PLR acceptera l'arrêté proposé.

Maxime Fahrni (GER): Le GER acceptera l'arrêté proposé.

Tony Perrin (CC) : remercie le Conseil général pour l'accueil réservé à cette demande visant à formaliser la clé de répartition des taxes d'équipement perçues.

Jean-Luc Naguel (président) : passe ensuite au vote du nouvel arrêté qui est accepté à l'unanimité.

10. Communications du Conseil communal

François Beutler (CC): rappelle que l'inauguration de la toiture solaire photovoltaïque du Bâtiment communal polyvalent (BCP) aura lieu le samedi 21 mai prochain, dès 10h00.

François Beutler (CC): en juin 2021, le législatif acceptait un crédit d'étude relatif à la mise en conformité et au renforcement des installations de la chaufferie de Rochefort. A l'heure actuelle, ce projet est toujours à l'étude (examen des variantes). Une demande de crédit devrait pouvoir être soumise au législatif à l'automne 2022. Au niveau des délais en vue de mettre en conformité l'installation, une prolongation sera sollicitée.

François Beutler (CC): à l'occasion de la dernière séance du Conseil général du 10 décembre dernier, une interpellation a été déposée par Francis Bottge concernant les bruits générés par les tirs sur les sites de Bôle et de Plan du Bois. Suite à celle-ci, l'exécutif a interpellé les instances cantonales compétentes. A ce jour, des réflexions sont menées au niveau du Canton et des propositions devraient être faites dans le courant de l'été, ce en vue de diminuer les nuisances en lien avec l'activité des tirs.

Thierry Gougler (PLR) : relève que le chantier de la Vieille-Fontaine est terminé. Il invite les élu-e-s à se rendre sur place.

11. Questions et interpellations

Francis Bottge (PLR): remercie le Conseil communal sur son action. Il aurait toutefois souhaité obtenir des réponses plus précises à l'égard des éléments contenus dans son interpellation. Il espère que des mesures concrètes seront prises dans le courant de l'été. Il suggère que l'étude environnementale réalisée dans le cadre de la révision du PAL se penche sur la question du bruit.

Cyril Aeberhard (PLR) : certains élus du PLR s'interrogent sur la disponibilité des abris de protection civile. Les places disponibles sont-elles suffisantes ?

François Beutler (CC) : la protection civile relève de la compétence du Canton. Un plan est établi, en espérant que celui-ci ne soit jamais mis en œuvre. Sur le plan communal, un récent contrôle a démontré que ceux-ci sont en ordre.

12. Divers

Joël Rilliot (Verts) : relève que deux véhicules a mis à disposition deux véhicules électriques Mobility-Flex. Il s'interroge sur l'opportunité d'étendre cette mesure dans d'autres hameaux.

Thierry Gougler (PLR): la question s'est posée au sein de la Commission de Mobilité de Rochefort (CoMob). Pour l'heure, faute notamment de disposer de places sur terrain communal, en particulier en gare de Chambrelien, le projet est suspendu.

Cyril Aeberhard (PLR) : tient à remercier le Conseil communal pour son soutien aux différents ateliers organisés par la Commission communale de l'énergie et de l'environnement.

Jean-Luc Naguel (président) : rappelle la tenue de la sortie du Conseil général en date du 11 juin prochain. Il encourage les membres du législatif à y participer.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h32.

Le secrétaire :

Nicolas Regis Jean-Luc Naguel

Le président :